

## Interview de Jacques F. Poos: l'Acte unique européen (Sanem, 16 avril 2004)

**Source:** Interview de Jacques F. Poos / JACQUES F. POOS, Étienne Deschamps, prise de vue : Alexandre Germain.- Sanem: CVCE [Prod.], 16.04.2004. CVCE, Sanem (Luxembourg). - VIDEO (00:07:27, Couleur, Son original).

**Copyright:** Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/interview\\_de\\_jacques\\_f\\_poos\\_l\\_acte\\_unique\\_europeen\\_sanem\\_16\\_avril\\_2004-fr-9c71d5b0-4430-4231-993a-553bf590c778.html](http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jacques_f_poos_l_acte_unique_europeen_sanem_16_avril_2004-fr-9c71d5b0-4430-4231-993a-553bf590c778.html)



**Date de dernière mise à jour:** 04/07/2016

## Interview de Jacques F. Poos: l'Acte unique européen (Sanem, 16 avril 2004)

[Étienne Deschamps] En tant que ministre luxembourgeois, cette fois ci des Affaires étrangères, et à l'époque vous étiez également président en exercice du Conseil, vous avez négocié l'Acte unique européen quelques années plus tard, en 1985 1986, pouvez vous nous dire là aussi quels étaient, à l'époque, les enjeux institutionnels mais aussi économiques de cet accord?

[Jacques F. Poos] C'était un traité important qui reste un peu inaperçu aujourd'hui parce qu'il est tellement rentré dans les habitudes. L'idée était, en fait, que le traité de Rome était incomplet parce que trop général et qu'il fallait, pour réaliser un véritable marché commun, un grand marché unique, comme on disait à l'époque, il fallait harmoniser autre chose qu'abolir les droits de douanes et établir une libre circulation. Mais il fallait aussi rapprocher certaines normes pour réaliser une concurrence parfaite et davantage protéger le consommateur et l'environnement. Donc, c'étaient des idées qui n'étaient pas encore mûres à l'époque de la fondation, mais la protection du consommateur et la protection de l'environnement étaient devenues tout à coup des objectifs prioritaires des gouvernements et des partis politiques. Et voilà pourquoi ce traité de l'Acte unique prévoit un certain nombre de règles d'harmonisation et on a dit qu'on a trop fait même parce qu'il y a eu quelques trois cent directives de ce genre qui ont du être appliquées dans les lois nationales jusqu'à l'année 1992, qui était l'année fixée dans le traité comme année de réalisation du grand Marché intérieur. Ce projet doit beaucoup à Jacques Delors puisqu'il était, à l'époque, président de la Commission. Je dois dire que, là aussi, tout le monde jouait le jeu et que les parlements nationaux étaient parfois exaspérés par la contrainte mises sur eux de transposer toutes ces 50 000 pages dans leur législation nationale.